



CONSEIL DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Réunion Plénière du CVA du 28/03/2023

Présents :

Elues

Nathalie Lana, Adjointe déléguée à la vie associative

SMRVA :

Lucile Le Fèvre, Responsable du pôle développement du SMRVA

Associations du CVA :

AMUTC : Frédéric Marion

APECEK : Patrick Chaize

Bouq'Lib : Anne Dunoyer

CCEFR : Alain Leger

Deux Mains pour s'entendre : Catherine Vella

Enfants Village d'Afrique : Serge Rio

ENQ : Véronique Humbert

Handicaps Ensemble : Michel Podgoursky

La Maison des femmes : Roselyne Rollier

La Maison ouverte : Claire Nicolas

Papa Poule : Rafik el Chawarby

Renc'Art au Méliès : Marie Jeanne Moussard

Hors CVA : Association TLC : Gérard Boumghar

Excusés :

Elues

Céline Hedhuin

Danièle Creachcadec

Associations :

AFMM

Asom Comores

Comité des Fêtes et d'Animations Ramenas Léo Lagrange

DDEN

UCL-FCPE

Tous aux échecs

Table des matières

I. Organisation de l'AG du 15/04/2023	2
A) Candidatures	2
B) Disposition de la salle	2
C) Accueil café.....	3
D) Repas	3
E) Déroulement du vote	3
F) Déroulement prévisionnel de l'AG.....	4
II. Points divers	4

I. Organisation de l'AG du 15/04/2023

RAPPEL :

L'AG se tiendra dans la Salle des Fêtes.
Les horaires seront de 9h00 à 12h30.
L'AG sera suivie d'un repas (sur inscription).

IMPORTANT

Le service du SMRVA étant encore en sous-effectif, les associations du CVA vont devoir beaucoup s'impliquer dans la tenue de l'AG. Différents postes vont être définis (accueil, vote, café, micro,...).
Un document sera mis en place, afin que vous puissiez indiquer le ou les postes que vous souhaitez occuper.
Des remplacements peuvent bien sûr être prévus sur les postes. Vous ne serez pas obligés de tenir un poste toute la matinée.
Nous comptons sur vous pour vous entraider et vous remplacer de temps en temps.

A) Candidatures

Nous étudions le tableau des candidatures reçues au 28/03/2023.

Hors réunion : Au 05/04/2023, la liste est définitive. Il y a 36 associations candidates.

Le tableau des candidatures est joint en annexe avec les modifications des décisions prises lors de cette réunion suite à des vérifications d'usage.

Des associations doivent être contactées pour vérifier qu'elles répondent bien aux critères. Nous leur donnons jusqu'au dimanche 2 avril, 10h00, pour répondre. En absence de réponse, nous considérerons que leur candidature est rejetée.

Hors réunion : la réponse de l'association « Nos Aînés » est arrivée après cette échéance, car la présidente de l'association était en déplacement. Après consultation des co-présidents, il est décidé de valider cette candidature.

La candidature de l'association « Amicale Turquie Montreuil » avait été oubliée. Respectant les critères, elle est validée et ajoutée dans la liste des candidatures.

B) Disposition de la salle

Dans la salle du bar, l'accueil café, puis à 12h30, le repas.

En entrant dans la grande salle, une table de chaque côté avec 2 chaises et une liste d'émergence des associations : par exemple, A-L, M-Z. La répartition des associations sera effectuée par le SMRVA en prenant exemple sur les listes d'émergence de la dernière JAM.

Un peu plus loin dans la salle, de chaque côté, une table, 2 chaises, une liste d'émergence et l'urne de votes.
A côté 2 grilles, sur lesquelles seront affichées les professions de foi.

Au milieu de la salle, face à la grande porte, 2 tables et 3 grilles, sur lesquelles les associations pourront déposer des flyers et/ou accrocher des affiches.

Derrière cette installation, un espace de 200 places.

Devant cet espace et devant la scène, sera placée une petite estrade avec 5 fauteuils et 2 micros.

A côté, se tiendra un pupitre avec 1 micro.

2 micros « volants », un dans chaque travée, pour les échanges. Ces micros seront tenus par 2 associations du CVA pour les échanges avec la salle.

C) Accueil café

Pour l'accueil café, qui se tiendra dans la salle du bar, le SMRVA s'occupe d'amener le café, le thé, l'eau, le sucre, les cuillères, les viennoiseries, les serviettes,...

Les associations se proposent d'amener 3 cafetières et 2 thermos.

La confection du café sera effectuée par des associations du CVA.

D) Repas

Il devient urgent de faire l'invitation aux associations avec la réservation pour le repas.

Le repas sera pour 80 à 100 personnes en fonction du budget du SMRVA et de la décision de Nathalie Lana.

Aussi, les réservations seront limitées à 2 personnes par association.

Du vin pourra être fourni par le SMRVA, mais cela reste à confirmer.

Il est donc conseillé que les membres du CVA amènent du vin, s'ils en souhaitent.

E) Déroulement du vote

Lors de l'émargement à l'AG, les consignes pour le vote devront être bien expliquées.

Pour le vote, il y aura un bulletin de vote par association. Le premier membre d'une association, qui émargera, aura le bulletin. Aucun bulletin ne sera donné aux membres suivants.

Le bulletin se présentera sur un format A4 avec les 36 associations. Les associations votantes devront cocher les associations qu'elles souhaitent voir élire comme représentantes au sein du CVA.

Il faudra choisir au maximum 34 associations sur 36. Tout bulletin avec plus de 34 choix sera considéré comme nul.

En cas d'erreur d'une association, il sera possible de lui échanger son bulletin, mais en reprenant l'ancien et en le détruisant.

La liste des associations candidates sera donnée à Anne pour le 3 avril. Anne constituera le livret des professions de foi et le bulletin de vote.

Il n'y aura pas de vote par procuration, ni de vote par La Poste. Par ces temps de grèves, le vote par courrier est trop aléatoire.

Néanmoins, nous décidons de mettre en place une sorte de vote par « correspondance » avec des bulletins de vote qui seront disponibles à la MAIC, pour les associations qui ne pourront pas venir à l'AG.

Une boîte sera placée à l'accueil à la MAIC. Lucile videra la boîte tous les soirs.

Les associations, qui viendront à la MAIC, auront à disposition le livret et le bulletin de vote, si elles ne l'ont pas imprimé et rempli avant de venir. Elles cocheront les associations, puis mettront leur bulletin dans une enveloppe sans inscription. Cette enveloppe sera ensuite glissée dans une autre enveloppe sur laquelle sera inscrit le nom de l'association votante.

Elle glissera son enveloppe signée dans la boîte sous l'autorité de la personne de l'accueil qui lui fera signer ensuite une preuve de dépôt.

Toutes les enveloppes seront ensuite amenées le jour de l'AG par Lucile. Elles serviront à émarger à l'accueil, puis sur le bureau de vote. L'enveloppe intérieure sera ensuite extraite et glissée dans l'urne.

L'ouverture des votes à la MAIC aura lieu à partir du 5 avril et la fermeture des votes le 14 avril à 14h00. Attention aux horaires d'ouverture de la MAIC.

Il n'y aura pas d'enveloppe pour la salle. Le bulletin rempli sera placé directement dans l'urne.

A 12h00, fermeture des deux bureaux de vote. Le SMRVA et des associations du CVA dépouilleront et compteront les voix.

A 12h30, les résultats sont promulgués. Les associations élues seront appelées devant la scène et une photo du nouveau CVA sera prise. Elle sera notamment placée sur le site Internet de la Ville.

Si une association élue n'est pas présente, elle n'est pas retenue.

F) Déroulement prévisionnel de l'AG

Ce déroulé est à titre indicatif. Nous devons nous adapter en fonction de la durée de présence de Patrice Bessac.

Hors réunion : ce déroulé a été un peu modifié par rapport au déroulé annoncé en réunion, suite aux dernières informations reçues.

9h00 : Accueil

9h30 : Installation des associations dans la Salle des Fêtes

9h35 : Mot des Co-présidents

9h40 : Mot de Patrice Bessac

9h55 : Mot de Nathalie Lana

10h00 : Echanges du Maire avec la salle (a priori pendant 45 minutes)

10h45 : Pause

11h00 : Bilan du CVA par les Co-présidents

11h10 : Questions réponses avec la salle sur le CVA et sur ce que souhaitent les associations

12h30 : Annonce des résultats du vote et photo du nouveau CVA

12h35 : Repas

II. Points divers

Pas de points divers

Fin de la réunion à 20h50